

Le 3 juin 1626, Georges de Villeneuve fit un échange avec Jeanne du Fossat, veuve de Villechèze, par lequel il lui donna sa maison-forte de Pesselay, située à Saint-Symphorien-de Lay et reçut d'elle les deux tiers de la maison-forte d'Affoux, les deux tiers des cens, servis rentes, droits seigneuriaux indivis avec le seigneur de Saint-Forgeulx, le domaine de la maison-forte d'Affoux, le domaine Grizaud, le moulin Vermare, grange, colombier, aisances, étables, jardin, place, cheneviers, prés, terres, bois, hermagés, brosses, etc., le droit de tombeau et banc en l'église d'Affoux, et tous les droits qui ne sont pas partagés avec le seigneur de Saint-Forgeulx. Jeanne du Fossat tenait la co-seigneurie d'Affoux, qu'on appelait autrefois Affoz de son père Jean du Fossat et de sa mère Jacqueline d'Affoz, qui la lui donnèrent, le 10 avril 1597, lors de son mariage. En 1545, Georges d'Affoz et Jean d'Ausserre étaient co-seigneurs d'Affoux.

En 1628, Georges de Villeneuve, en sa qualité de bailli de Beaujolais, écrivit la lettre suivante à Monsieur d'Halincourt, gouverneur des pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, pour en obtenir l'autorisation d'assembler la noblesse de Beaujolais, et il en reçut une réponse favorable qui sera insérée à la suite de la susdite lettre.

A MONSIEUR

MONSIEUR D'HALINLOURT, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseilz d'estat et privé, cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, seneschal de Lyonnais, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté, en la ville de Lyon, pais de Lyonnais, Forestz et Beaujollois.

Vous remonstre le sieur Baron de Joux, Bailly pour le roi et de monseigneur son frère au pais de Beaujollois que depuis peu de jours en ça, la plus grande partie de la noblesse dudict pais l'est allé trouver en sa maison et lui commu-